



## PATRIMOINES ET CULTURE - NOUVELLES CONNEXIONS

### Fiche-action 3 : Encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>Pays de Saintonge Romane</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N°3</b>	<b>PATRIMOINES ET CULTURE - NOUVELLES CONNEXIONS</b> <b>Encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée</b>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)	
<b>DATE D'EFFET</b>	23/01/20	
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<b>a) Objectifs stratégiques et opérationnels</b>		
<p><u>Objectifs stratégiques :</u>            Dans le cadre d'un projet de développement culturel et/ou touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer et aménager des lieux scéniques et d'exposition équipés dans un maillage cohérent</li> <li>• développer une offre culturelle attrayante (contenu, communication, nouvelles technologies, médiation, accessibilité) qui permet d'inclure notamment un public jeune, familial, empêché (handicap, faibles ressources, éloigné de la culture etc.)</li> </ul> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer les initiatives croisées en renforçant la connaissance mutuelle des acteurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ entre acteurs de la culture et du patrimoine</li> <li>○ entre les acteurs culture/patrimoine et les producteurs fermiers</li> </ul> </li> <li>• insérer l'offre et les animations dans une logique globale, contemporaine et affirmée               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ maillage autour de pôles structurants à définir</li> <li>○ mettre en cohérence les programmations à la fois entre elles et dans une logique d'irrigation du territoire (équilibre ville-campagne)</li> <li>○ harmoniser/mutualiser la communication</li> </ul> </li> <li>• recours aux nouvelles technologies afin de faciliter l'accès pour tous à l'offre locale               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ équipements</li> <li>○ contenus</li> </ul> </li> </ul>		
<b>b) Effets attendus</b>		
Aider les acteurs à travailler en coopération dans une dynamique territoriale Créer la complémentarité rural-urbain à l'échelle du territoire S'inscrire dans une dynamique de réseau		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
Soutenir la création, l'amélioration ou le développement des services de base locaux pour la population rurale pour les activités culturelles et récréatives		



UNION EUROPÉENNE



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



LEADER



Pays de  
Saintonge  
romane

### 3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

### 4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020

Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020.

### 5. BENEFICIAIRES

Public : collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes et établissements publics, structures d'économie mixte, SEM, SPL, GIP.

Privé : associations

### 6. COÛTS ADMISSIBLES

Sont éligibles les investissements matériels et immatériels à vocation scéniques et culturels :

- travaux de construction, de rénovation ou d'extension de locaux ou de bâtiments (gros œuvre et second œuvre),
- les achats de matériaux neufs
- dépenses liées à la mise aux normes (si ce n'est pas le seul objectif de l'opération)
- desserte et aménagements extérieurs
- équipements dont informatiques neufs
- dépenses de signalétique et de communication
- études de faisabilité, assistance technique et organisation, conseils, honoraires, audit et expertise
- prestations facturées, matériels, fournitures, déplacements
- frais artistiques (cachets, droits d'auteurs) et d'accueil d'intervenants

### 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- uniquement pour les projets de construction et sur demande du comité de programmation : le projet doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie et les objectifs du SCoT (le Vice-président en charge de la commission « SCoT-Urbanisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- pour les manifestations culturelles, le projet doit aller au-delà d'un simple objectif de diffusion culturelle et s'attacher à favoriser l'accès pour tous à la culture (le Vice-président en charge de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- pour les équipements scéniques, le porteur de projet s'engage à s'entourer des partenaires et experts pertinents. (le Vice-président en charge de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les critères de sélection suivants doivent être respectés :

- Projet innovant
- projet favorisant la mise en réseau des acteurs
- projet favorisant l'accès pour tous à la culture
- projet rayonnant sur au minimum un EPCI
- recherche de co-financement

Les projets qui sont en lien avec les autres axes du programme pourront bénéficier d'une bonification conformément à la grille de sélection du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques sous réserve de l'application d'un régime d'Etat plus contraignant ou d'une réglementation nationale plus contraignante :

- maîtres d'ouvrages publics : 100 %
- maîtres d'ouvrages privés : 80 %

Taux de cofinancement du FEADER à 80 %

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	6
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	50 000 €
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	120 000 €
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	4
Résultats	types de public touché	jeune, empêché, famille, tous public
Résultats	incidence sur la mise en réseau des acteurs	5 réunions rassemblant 50% des acteurs culturels
Résultats	incidence sur l'accès pour tous à la culture - nombre d'enfants bénéficiaires	2 000 enfants sur la durée du programme